

Trois psys à la Compsy

Comédie burlesque

Acte I

Acte I, Scène I "Le malentendu" (encore?)

24 février 2017, 10h, arrivée à la Compsy des psys Aquino, Boussart et Coppens.

Nous ne sommes pas attendus, panique à la Compsy ! On nous annonce d'un air contrit que : n'ayant pas reçu de confirmation à leur mail - confirmant qu'ils nous proposaient bien un rendez-vous en février et non pas en janvier, rendez-vous que nous avons clairement accepté dans le mail - la Compsy avait déduit que nous n'étions plus intéressés par la rencontre ! On a très vite voulu croire à notre reddition, sans se préoccuper aucunement, comme il se devrait, de nous contacter si un doute subsistait sur le rendez-vous. Pas d'excuse devant notre mine stupéfaite. Mais on nous assure que la présidente pense qu'il est très important de nous rencontrer et on nous propose de revenir à...12h.

Acte I, Scène II, 10h30 "Café, thè, café"

Nous attendons, légèrement crispés tout de même, que midi arrive, dans le café d'en bas.

Acte II

Acte II, Scène I "Ce n'est pas nous, c'est la loi " ou "A quoi bon ? Vous aurez bientôt votre ordre"

12h10, entrée des 3 psys, tour des présentations: nous sommes reçus par la Présidente de la Compsy, Mme Catherine Henry, Mr Edward Van Rossen, directeur de la Compsy, et Mme Evelyne Vereecke, chargée de communication.

On nous rappelle que la Commission est un organe public mandaté et qu'elle dépend du ministère des classes moyennes.

Nous rappelons que notre initiative est spontanée, que nous venons en tant que psychologues et non en tant que membres d'une association.

12h15 : Mme Henry, fouillant dans ses papiers, visiblement agacée, nous demande quelles sont nos revendications, faisant allusion au fait que la Commission en reçoit beaucoup ces derniers temps. « **Je n'ai pas lu votre lettre !** », nous dit-elle. *Nous nous étonnons qu'elle ait pourtant co-signé la réponse qui nous a été adressée en retour!* Elle se souvient alors tout à coup que nous serions en "désaccord avec le fonctionnement". Mais, ça, « c'est le ministre qui peut changer, pas nous ». *Nous rectifions: nous ne sommes pas d'accord avec le mode de représentation qui sévit au sein de la Compsy.*

Réponse de Mme la Présidente à nouveau: "**Nous ne faisons pas la loi**", "c'est le cabinet du ministre des classes moyennes qui choisit les associations qui peuvent siéger"

Nous questionnons: Si vous n'êtes pas responsable de l'élection des associations professionnelles, trouvez-vous acceptable que les psychologues soient si mal représentés? Pourquoi ne pas mieux informer les jeunes psychologues qui s'inscrivent de leur responsabilité de s'affilier également à une association professionnelle pour être entendu? Etes-vous à l'aise avec ça?

Réponse de Mme la présidente: jusqu'il y a quatre ans, l'équipe était plus petite, ils ont beaucoup de travail et puis, **ça ne vaut plus la peine, vous aurez bientôt un ordre dont la présidence, élus par les membres, sera occupée par un psychologue.**

E. Van Rossen nous assure qu'il a, suite à notre lettre, demandé au ministre Borsus si la Commission pouvait informer les psychologues à propos de associations professionnelles, "Le cabinet Borsus ne veut pas et dit que ce n'est pas notre rôle". "**Nous sommes une instance publique, nous ne pouvons pas aller contre la loi**".

Nous nous étonnons : cette information, qui serait contre l'avis du ministre, figure pourtant bel et bien dans la brochure de la Compsy et sur le site (cela ne semble donc pas interdit), mais noyée parmi d'autres renseignements. Ne serait-il pas possible d'envoyer un courrier aux psychologues pour qu'ils sachent comment être représentés? Rendre plus lisibles les informations sur le site? Ne serait-il pas bon que la Compsy, censée être neutre, se préoccupe de la représentativité de toutes les associations?

Mme Vereecke reconnaît qu'il y aurait moyen de mieux informer.

Intervention de Mme la Présidente: "**A quoi bon? Dans deux ans, vous aurez un tout nouvel ordre** (comme si on n'attendait que ça!)" Ça ne vaut pas la peine". Mme Henry nous dit qu'une collaboratrice est en burnout, que l'équipe fait de son mieux. *(Devrions-nous nous sentir responsables, voire coupables de la santé psychique des collaborateurs de la Compsy...?)*.

Nous revenons sur le point: nous ne cautionnons pas que, sous le prétexte de la création d'un ordre, la question ne soit pas traitée. Que fait-on si cet ordre n'est pas mis en place aussi vite que prévu, ou si le gouvernement tombe? Statu quo? La

Compsy a-t-elle réellement le souci des psychologues qui payent leur cotisation en continuant à se contenter d'un mode de représentativité qui est totalement inégalitaire et qui déplaît à tous les signataires de notre lettre? En ne faisant rien, "Vous consentez à ce qu'une majorité domine la Compsy".

Réponse de la Compsy: **"Nous concevons que la situation est désagréable mais il faut avancer"**.

Madame Henry tient à signaler qu'ils sont tous pleinement conscients que la représentativité est problématique, que la plénière elle-même souhaite changer (elle souligne: indépendamment de toutes les critiques reçues) et même: les représentants de l'association majoritaire de la plénière « sont les premiers à ne pas être à l'aise avec cela ». *Faudrait-il plaindre la Fédération Belge des Psychologues qui décide de tout depuis des années, plutôt que toutes les associations qui n'ont rien à dire? Réflexe typique en politique, par les temps qui courent...*

Mme Henry concède, vu notre insistance, qu'elle veut bien mieux informer " si on n'a plus la perspective de l'ordre". Elle ose nous dire : "On fait mieux que ça, on va changer tout le système" mais à nouveau, cet argument : "Tout dépend de Mme De Block, si les psychologues rentrent dans les professions de soins de santé, on ne sait même pas quel code (de déontologie) vaudra". Un **"on va essayer"** nous est vaguement concédé.

Acte II, Scène II, Transparence et rétention d'information

Nous questionnons nos interlocuteurs sur ce qui n'est pas rendu public aux affiliés de la Compsy.

Mme Henry nous annonce avec fierté qu'il a été décidé que les rapports des plénières seront publiés. Mme Vereecke rectifie: "Enfin, c'est à l'ordre du jour, ça doit encore être voté".

Les rapports financiers sont déjà publiés sur le site, se réjouit-on de nous annoncer. *(Après consultation du site nous verrons en effet un rapport, celui de 2015, qui tient en une face de page A4. Horizontale).*

Nous questionnons les projets d'études qui sont chèrement financés par la Compsy. Est-ce bien la mission de la Commission?

Mme Henry, faisant allusion à des plaintes au sein de la Commission sur le coût des études, balaye la question : **"De toute façon, les études, je les mets au frigo"**: *une réponse qui n'aborde pas la problématique de fond. Comment savoir si, sans les critiques, la Compsy n'allait pas se lancer dans le financement d'études très chères, ce qui ne rentre pas dans leur mission... Or, ce coût, de la manière surréaliste et paradoxale que nous commençons à connaître, a constitué un des arguments pour l'augmentation de la cotisation annuelle...*

Mais qu'importe, c'est au frigo... Rien n'est résolu et en attendant, on pare aux critiques de manière simpliste.

Il est important de savoir que cette première augmentation de la cotisation n'était qu'un premier pas vers ce qui sera demandé aux membres « lorsque la Commission deviendra un ordre ». En effet, Il nous est rappelé que dans d'autres ordres professionnels, la cotisation dépasse parfois le millier d'euros! Nous ne devrions dès lors pas nous plaindre...

Concernant la transparence, nous les interpellons à propos des avis rendus à la ministre De Block, tel que stipulé dans le rapport 2015. Quels avis ont été rendus?

Mr E. Van Rossen nous rappelle qu'émettre des avis fait partie des missions de la Compsy.

Nous répondons que, vu que les compétences de la Compsy se limitent à la protection du titre et au code de déontologie, s'il y a avis, c'est uniquement sur ces points-là. Et s'il est interpellé sur des points qui ne concernent pas la Compsy, le directeur devrait s'abstenir. Nous répétons poliment la question : quel est l'avis qui a été rendu?

Nous savons (rapport annuel 2015 de la Compsy), que la Compsy a participé à un groupe de travail du Conseil Supérieur de la Santé, ayant pour but de développer un profil des compétences du psychologue clinicien.

E. Van Rossen nous informe que c'est lui-même qui, en tant que directeur, a représenté la Compsy dans ce groupe. Il explique qu'un avis a été rendu au conseil supérieur de la santé, pas directement au ministre. *A notre réponse, c'est-à-dire que nous savons que le ministre se base sur les avis rendus par le conseil supérieur de la santé, le directeur de la Compsy essaye de noyer le poisson: il n'a jamais rien dit qui irait à l'encontre du métier de psychologue, il défend l'autonomie de la profession, comment pouvons-nous en douter ?*

« Nous en doutons car ce n'est pas publié et que vous refusez de nous répondre ».

E. Van Rossen: de toute façon, c'était un groupe de travail, il y avait beaucoup de monde, il n'y a pas eu de notes. *Face à notre insistance, l'argument est retourné contre nous: sans doute alors, nous avons un "problème de confiance".*

Nous: Comment faire confiance, quand les avis ne sont pas publiés et qu'on refuse de nous répondre lorsqu'on pose la question. Qu'est-ce qui justifie cette mise au secret?

Mr Van Rossen répond de manière transversale, nous demande à plusieurs reprises si nous avons lu le rapport sur le profil de compétence rendu au Conseil Supérieur de la Santé et en quoi nous serions en désaccord dans son contenu.

Pour info, voici le lien:

http://www.health.belgium.be/sites/default/files/uploads/fields/fpshealth_theme_file/css_psychologue_clinicien_fr_230217.pdf

Nous nous permettons de lui faire remarquer qu'indépendamment de notre désaccord certain avec le contenu du rapport, encore une fois, nous le questionnons sur le fonctionnement particulier de la Compsy (peut-elle s'en tenir à ses missions légales?) et qu'il nous renvoie sur un sujet connexe.

Mais puisque Mr Van Rossen insiste, nous rajoutons : "Ce qui ne va pas, c'est que nous voyons que vous avez donné des avis sur le profil des compétences des psychologues cliniciens et que nous n'avez pas à vous exprimer là-dessus ". "Quand nous constatons la primauté d'une association à la Commission, vu le contexte politique, et que nous voyons que vous êtes consultés sur des questions qui sortent de vos missions, questions sur lesquelles vous refusez de vous exprimer, nous sommes inquiets. » Nous rappelons que toute une partie de la réforme de M. De Block tourne autour du statut de psychologue clinicien : ce sujet n'est donc pas neutre.

Mr Van Rossen avance inlassablement les mêmes arguments: il n'a rien dit de particulier, il y avait beaucoup de participants, il s'est cantonné à proposer quelques études scientifiques connues pour enrichir le débat. **Lesquelles? Il ne sait plus.** Peut-être va-t-il les retrouver et peut-être va-t-il les publier.

Il énonce qu'avec tout le travail qu'ils ont, rendre transparent ce genre d'avis, n'est pas une priorité à la Compsy.

« Pourtant, vous clamez votre volonté de rendre votre fonctionnement le plus transparent possible. Ne comprenez-vous pas que c'est en publiant ce genre d'avis que vous allez augmenter la confiance et rassurer les membres? »

« Ce n'est pas notre priorité », nous répète Mr Van Rossem.

« Rassurer vos membres n'est pas une priorité? »

« Non ».

C'est à peu près à ce stade de la discussion, que Mr Van Rossen, qui nous avait prévenus qu'il devrait partir à 13h, s'en va.

Madame Henry, quant à elle, nous demande si nous comptons « faire la police » (*Nous? C'est un comble!*) et mettre quelqu'un aux basques du directeur pour être au courant de tout ce qu'il dit ou fait. Malgré nos explications, l'enjeu de notre revendication (que la transparence ne reste pas une intention mais soit mise en acte) semble lui échapper.

Acte II, Scène III: Quelques concessions mais aucun engagement ferme

Adressé à Mme la présidente: nous demandons que la commission se penche sur les limites de ses missions. Les avis rendus ne peuvent concerner que le code et le titre. Pour tout autre chose, le directeur de la Compsy doit s'abstenir et renvoyer vers

les associations professionnelles qui, souvent dans le contexte politique actuel, ne sont, elles, pas conviées à ces consultations.

C'est le serpent qui se mord la queue: si nous ne sommes pas d'accord avec ce qui se passe à la Compsy, nous devons en parler à nos associations... qui n'y sont pas représentées ou en nette minorité.

Mme Henry: "Contactez des politiques alors, faites-vous entendre par d'autres ministres ou parlementaires..."

Oui, Madame, c'est exactement ce que nous faisons aussi, en parallèle... Cela ne nous empêche pas de venir vous dire ce que nous pensons.

La chargée de communication évoque l'idée de faire des groupes de travail « informels » (Mme Henry : si c'est informel, nous n'avons pas besoin de l'avis du ministre) ou même encore des sondages.

Nous rappelons à Mme Henry le contexte complexe lié au métier de psychologue en pleine transformation et notre souhait que les psychologues ne soient pas soumis à la décision de quelques-uns. Nous demandons que la Commission reste neutre car les modifications dans le paysage "psy" vont dans un sens qui ne va pas vers une meilleure qualité de soin pour le patient. En ne restant pas neutre, la Compsy va à l'encontre des intérêts des patients qu'elle est censée protéger.

Mme Henry consent (mais elle ne l'a pas fait en présence de Mr Van Rossen) : "La Compsy ne peut pas rentrer dans des débats d'ordre idéologique". "La Compsy ne peut pas avoir un rôle politique"

Nous demandons que soit porté ce point à la plénière: la Commission doit s'abstenir sur les points qui engagent sur la conception du travail du psychologue, qu'elle puisse renvoyer les demandeurs aux associations professionnelles.

Mme Vereecke nous dit que si des avis sont rendus au ministre, la communication doit être claire afin de ne pas engager à confusion.

Mme Henry concède, en son absence, que "le directeur ne devrait pas prendre position."

Nous reprenons les points que nous souhaitons voir mis à l'ordre du jour de la plénière:

-Mieux informer les psychologues sur les moyens d'être représentés et ce dès la sortie des études.

- Formalisation d'une communication transparente: publier les rapports et les avis rendus, en plus des PV des plénières et des comptes.

- Réaffirmer les limites légales de la compétence de la Compsy.

Mme Henry et Mme Vereecke nous assurent de la bonne volonté de la Compsy de collaborer avec tout psychologue : « La Commission est à vous ! Et vous y êtes chez vous! », conclut Mme Henry. Il nous est rappelé cependant les limites de

l'équipe (histoire de nous faire comprendre qu'il ne faut quand même pas trop en demander?)

Nous leur proposons de revenir en avril, après leur prochaine plénière, pour avoir un retour sur les points mis à l'ordre du jour. Nos interlocuteurs nous assurent qu'ils nous tiendront au courant, après la plénière, que nous pourrons leur formuler nos questions et seulement ensuite, nous pourrons fixer un autre rendez-vous.

Malgré notre insistance, aucune date ne nous est proposée au terme de cette... "rencontre".

THE END
